

Travaux à réaliser en 2023

Géré par l'inspecteur de sentier du CVA

Dans le respect des consignes de sécurité en vigueur sur les sentiers :

les liaisons de notre secteur : représentent 192,81 km

les 23 circuits de notre secteur : représentent 191,39 km

Nous demandons aux membres participants, à nos sorties programmées du jeudi et du dimanche de contrôler :

- La propreté des plaquettes
- Le visuel des signes
- L'état des sentiers
- De transmettre les informations à l'inspecteur des sentiers

Programme prévisionnel de l'équipe des baliseurs :

Analyser les informations transmises par les marcheurs

- Préparer le matériel
- Planifier des sorties ciblées

Remise en état ou améliorer le balisage

- Optimiser le visuel du balisage
- Optimiser le tracé du balisage avec la carte IGN

Remise en état ou améliorer le scellement des poteaux

Protéger la tête des poteaux

Contrôler la fixation des plaquettes

Remise en état ou améliorer les sentiers

Débroussailler pour garantir le passage pédestre

Signaler à l'ONF ou aux Mairies les arbres obstruant les passages

Améliorer les passages délicats

Modifier le tracer du GR 532 dans la vallée de la largue pour le sécuriser

- Réaliser et déposer le dossier de suppression et modification au Responsable Sentier District VI
- Modifier 150 m de tracé le long de la départementale D463 pour éviter de marcher le long des glissières de sécurité
- Créer un sentier longeant le talus en contre bas de la D463 puis modifier le balisage et gérer dossier pour mise à jour GPX

Création d'un nouveau circuit sur demande de la commune de Hundsbach

- Étudier le nouveau circuit.
 - Puis déposer un dossier de création à la Fédération
- Prévoir l'approvisionnement du matériel nécessaire

